



AS VILLEJUIF ATHLETISME
FICHE D'INSCRIPTION
2025 – 2026

N° de licence :

• NOM :		PRENOM :	
• DATE DE NAISSANCE :		LIEU DE NAISSANCE :	
• SEXE :	☐ M ☐ F	NATIONALITE :	
• ADRESSE :		CP :	
• MAIL :		VILLE :	
		PORTABLE :	

* responsable légal pour les mineurs

* responsable légal pour les mineurs

• CATEGORIE : ☐ Eveils/Poussins ☐ Benjamins/Minimes ☐ Cadets/Juniors/Espoirs/Seniors/Masters

*Tarifs: 150€ 150€ 180€

• MARCHE ATHLÉTIQUE : ☐ A partir de Cadets

*Tarif : 120€

• PASS'SPORT : ☐ Oui *Si Oui Numéro de coupon : ☐ Non

• MODE DE REGLEMENT : ☐ Chèque ☐ Espèces ☐ CB

• DATE : SIGNATURE :

A NOTER : Depuis septembre 2023 le Parcours Prévention Santé est obligatoire pour la prise de licence et remplace le certificat médical.

Si vous êtes déjà licencié vous devez le compléter via votre espace licencié en allant sur « prise de licence 2025-2026 »

Si vous êtes nouveau licencié vous allez recevoir un mail sur l'adresse indiquée dans le formulaire ci-dessus, vous devrez cliquer sur le lien pour créer votre espace et remplir le Parcours Prévention Santé, puis le club pourra créer votre licence

AUTORISATION PARENTALE (ou du responsable légal)

Je soussigné(e) :

responsable légal de l'enfant :

autorise ce dernier à pratiquer l'athlétisme au sein du club AS Villejuif Athlétisme. J'autorise également l'utilisation des moyens de transport (autocars, transports en commun, véhicules personnels d'accompagnateurs) organisés par les dirigeants du club pour permettre sa participation aux compétitions.

En cas d'urgence, j'autorise les dirigeants du club à transporter mon enfant à l'hôpital ou en clinique.

Par ailleurs, il est possible que des photos ou vidéos de votre enfant soient prises lors des activités du club. Si vous ne souhaitez pas que ces images soient diffusées sur le site Internet du club ou sur nos réseaux, merci de nous le faire savoir par mail (contact@as-villejuif-athletisme.com).

Fait à le

Signature du responsable légal



AS VILLEJUIF ATHLETISME CHARTRE ETIQUE ET SPORTIVE 2025 – 2026

Préambule

L'AS Villejuif Athlétisme promeut les valeurs de **respect, fair-play, solidarité et performance**.
Cette chartre fixe les règles de conduite pour l'ensemble des membres du club : **athlètes, entraîneurs, dirigeants, bénévoles et parents**.

Article 1 – Respect de toutes et tous

- Chacun doit respecter ses coéquipiers, adversaires, encadrants, officiels, agents municipaux et bénévoles.
- Toute forme de violence, discrimination, harcèlement ou insulte est interdite et peut faire l'objet d'une exclusion définitive.

Article 2 – Esprit d'équipe et solidarité

- L'entraide et le soutien mutuel sont encouragés en toutes circonstances.
- Chaque membre contribue à une ambiance positive, en partageant et en encourageant.

Article 3 – Engagement et persévérance

- Les athlètes doivent participer régulièrement aux entraînements et prévenir en cas d'absence.
- Le travail, l'effort et la régularité sont essentiels à la progression.

Article 4 – Respect des installations et du matériel

- Les équipements et infrastructures doivent être utilisés avec soin et responsabilité.
- Tout acte de négligence ou de dégradation pourra être sanctionné.

Article 5 – Représentation du club

- Un comportement exemplaire est attendu lors de toutes compétitions ou événements.
- Le port des couleurs du club est obligatoire en compétition et en meeting.
- L'athlète s'engage à participer aux Interclubs, à la date fixée en début de saison, sauf raison valable dûment signalée à l'encadrement.

Article 6 – Rôle des parents

- Les parents soutiennent leurs enfants avec bienveillance et respectent les décisions des entraîneurs.
- Leur participation bénévole est vivement encouragée dans la vie du club.

Article 7 – Santé et sécurité

- Toute blessure ou problème de santé doit être signalé à l'encadrement.
- Les entraîneurs adaptent les entraînements aux capacités physiques des athlètes.

Article 8 – Cotisations

- Toute cotisation est définitive, non remboursable, même en cas de départ ou d'exclusion.
- Cette règle garantit la stabilité financière et le bon fonctionnement du club.

Article 9 – Application de la charte

- Tout manquement pourra entraîner un rappel à l'ordre ou des sanctions appropriées.
- La charte pourra être ajustée selon l'évolution du club et les retours de ses membres.

Fait à

le

Signature